

SÉANCE AJOURNÉE AU 21 MAI 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement de la séance extraordinaire du 6 mai 2024 conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech au 8, rue Lafrenière à laquelle sont présents:

Monsieur Éric Bergeron, maire suppléant
Monsieur Jean-Philippe Bouffard, conseiller
Madame Alexandra Champagne, conseillère
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller
Madame Cynthia St-Pierre, conseillère
Monsieur Frédéric Champagne, conseiller

Est absent : Monsieur Harold Poisson, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Éric Bergeron.

Est également présent M. Marc Lavigne, directeur général ainsi que Madame Julie Roberge, greffière-trésorière.

Ajournement de la séance extraordinaire.

CONSIDÉRANT que nous attendons l'approbation du règlement d'emprunt no 219-0424 avant d'octroyer les contrats en lien avec les travaux d'infrastructures d'eau potable;

8942-0524

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu d'ajourner la séance extraordinaire au 27 mai 2024 à 19h00.

ADOPTÉE

REPRISE DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2024 TENUE CE 27 MAI 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement de la séance EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech au 8, rue Lafrenière à laquelle sont présents:

Monsieur Harold Poisson, conseiller
Monsieur Éric Bergeron, conseiller
Monsieur Jean-Philippe Bouffard, conseiller
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller
Madame Alexandra Champagne, conseillère

Les conseillers Frédéric Champagne et Cynthia St-Pierre sont absents.

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Harold Poisson.

Est également présent M. Marc Lavigne, directeur général ainsi que Madame Julie Roberge, greffière-trésorière.

LA SÉANCE D'AJOURNEMENT EST OUVERTE

Un avis spécial d'ajournement de la séance du 6 mai 2024 ajournée au 27 mai 2024 a été adressé à tous les élus absents le 22 mai 2024.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis spécial, le maire déclare la séance ouverte.

Levée de la séance extraordinaire.

CONSIDÉRANT que nous attendons l'approbation du règlement d'emprunt no 219-0424 avant d'octroyer les contrats en lien avec les travaux d'infrastructures d'eau potable;

8943-0524

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu de lever la séance extraordinaire le 27 mai 2024 à 19h04.

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge,
Greffière-trésorière